

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine-et-Marne

Membres afférents au Conseil : 23

En exercice : 23

Ayant pris part aux délibérations : 20

Date de convocation : 24 février 2026

Date d'affichage : 24 février 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSY-LE-CHÂTEL

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 MARS 2026

### OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 H 30

M. le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

M. le Maire dit que le quorum est atteint.

**Président** : Monsieur DHORBAIT Guy

**Etaient présents** : Dominique SOARES, Céline BERTHELIN, Jean-Michel WETZEL, Geneviève CAIN, Pascal ROUVIÈRE, Annie PENET, Alain LETOLLE, Jean-Louis GRENIER, Aurore LAHAYE, Sylvain DELAFOSSE, Jean-Philippe BARRE, Perrine BRULFERT, Francisca TITON-BALANA, Catherine SOARES, Denis SARAZIN-CHARPENTIER, Muriel CHEVRIER-GAVARD, Philippe GASPERINA, Geneviève FRANCOIS.

**Absents ayant donné pouvoir** :

Franck MARECHAL a donné pouvoir à Pascal ROUVIERE.

**Absente excusée** : Séverine BOUGRIOT

**Absents** : Elisabeth VARANDA, Alain FONTAINE

**Secrétaire de séance** : Geneviève FRANCOIS est désignée comme secrétaire de séance.

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2026

Page 2 :

Aux interrogations de M. Sarazin-Charpentier quant à la participation financière demandée par la commune de La Ferté Gaucher pour les frais de fonctionnement liés à la classe ULIS, M. le Maire répond qu'une réponse a été apportée et sera détaillée à la rubrique « Informations ».

M. le Maire demande s'il y a d'autres observations puis passe au vote : le procès-verbal de la séance du 08 janvier 2026 est approuvé à **l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **2026-011 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (BUDGET PRINCIPAL – VILLE)**

M. le Maire décrit le Compte Financier Unique 2025 ainsi que les écritures comptables enregistrées au cours de l'année 2025, tels détaillés dans les tableaux ci-dessous :

### **DEPENSES de FONCTIONNEMENT 2025**

<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES 2025</b>
011	Charges à caractère général	773 386,13 €
012	Charges de personnel	1 625 306,96 €
014	Atténuations de produits	211 664,00 €
65	Autres charges de gestion	252 858,04 €
66	Charges financières	9 507,13 €
68	Dotations aux provisions	7 619,16 €
<b><i>TOTAL / DEPENSES REELLES</i></b>		<b><i>2 880 341,42 €</i></b>
042	Opération d'ordre	17 045,24 €
<b><i>TOTAL / DEPENSES d'ORDRE</i></b>		<b><i>17 045,24 €</i></b>
<b>TOTAL / DEPENSES de FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2025</b>		<b>2 897 386,66 €</b>

### **RECETTES de FONCTIONNEMENT 2025**

<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>RECETTES 2024</b>
013	Atténuations de charges	5 781,46 €
70	Produits des services	585 958,52 €
73	Impôts et taxes	467 311,15 €
731	Fiscalité locale	1 313 872,00 €
74	Dotations et participations	632 563,87 €
75	Autres produits de gestion courante	88 518,13 €
77	Produits spécifiques	424,58 €
<b><i>TOTAL / RECETTES REELLES</i></b>		<b><i>3 094 429,71 €</i></b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 085,72 €
<b><i>TOTAL / RECETTES d'ORDRE</i></b>		<b><i>9 085,72 €</i></b>
<b>TOTAL / RECETTES de FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2025</b>		<b>3 103 515,43 €</b>
<b>RESULTAT REPORTE (31/12/2024)</b>		<b>697 685,21 €</b>

### DEPENSES d'INVESTISSEMENT 2025

CHAPITRE	LIBELLES	DEPENSES EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025
20	Immobilisations incorporelles	75 568,67 €	11 400,00 €
21	Immobilisations corporelles	215 956,29 €	119 792,16 €
23	Immobilisations en cours	1 066 871,21 €	79 101,60 €
	<b>TOTAL / OPERATIONS d'EQUIPEMENT</b>	<b>1 358 396,17 €</b>	<b>210 293,76</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	42 328,13 €	
	<b>TOTAL / OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>42 328,13 €</b>	
45	Opérations pour compte de tiers	22 902,00 €	
	<b>TOTAL / OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>22 902,00 €</b>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 085,72 €	
041	Opérations patrimoniales	94 716,84 €	
	<b>TOTAL / OPERATIONS d'ORDRE</b>	<b>103 802,56 €</b>	
<b>TOTAL / DEPENSES INVESTISSEMENT – EXERCICE 2025</b>		<b>1 527 428,86 €</b>	<b>210 293,76 €</b>

### RECETTES d'INVESTISSEMENT 2025

CHAPITRE	LIBELLES	RECETTES EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	251 797,57 €	
13	Subventions d'investissement	159 231,46 €	284 468,60 €
	<b>TOTAL / OPERATIONS d'EQUIPEMENT</b>	<b>411 029,03 €</b>	
16 /165	Emprunts et dettes assimilées - Caution	434 684,00 €	
	<b>TOTAL / OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>434 684,00 €</b>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 045,24 €	
041	Opérations patrimoniales	94 716,84 €	
	<b>TOTAL / OPERATIONS d'ORDRE</b>	<b>111 762,08 €</b>	
<b>TOTAL / RECETTES d'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2025</b>		<b>957 475,11 €</b>	<b>284 468,60 €</b>
<b>EXCEDENT REPORTE (31/12/2024)</b>		<b>3 345,09 €</b>	

Aux interrogations de M. Sarazin-Charpentier, M. le Maire explique que les prévisions budgétaires liées à l'article 2116 (Cimetière) concernent les travaux inhérents aux reprises de concessions au cimetière communal.

Quant à la propriété 40 rue de Champbreton, M. le Maire explique que des travaux complémentaires devront être budgétés sur l'exercice 2026, sous réserve de la réception de l'avis des domaines et d'un accord préfectoral.

M. le Maire quitte la salle et laisse la présidence à M. SOARES, Adjoint au Maire, afin que l'assemblée puisse approuver le Compte Financier Unique 2025.

M. Dominique SOARES, Adjoint au Maire, passe au vote.

**Pour : unanimité**

## **2026 - 012 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL VILLE**

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal les modalités d'affectation des résultats et rappelle que, lorsque le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- ✓ *L'excédent de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;*
- ✓ *Le solde disponible peut être inscrit : soit en section d'exploitation, soit en section d'investissement.*

M. le Maire dit que le résultat de fonctionnement 2025 (*résultat reporté 2024 + Résultat 2025*) clôture avec un excédent de fonctionnement égal à 903 813,98 € et précise que le résultat d'investissement 2025 (*résultat reporté 2024 + Résultat 2025*) est déficitaire à hauteur de 566 608,66 € tandis que les restes à réaliser 2025 sont excédentaires à hauteur de 74 174,84 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats au 31 décembre 2025, comme suit :

- *Article 001 (déficit d'investissement) : 566 608,66 €*
- *Article 002 (excédent de fonctionnement) : 411 380,16 €*
- *Article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 492 433,82 €*

M. le Maire passe au vote.

**Pour : unanimité**

## **2026-013 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME ALCOME POUR LA REDUCTION DES DECHETS DES PRODUITS DE TABAC DANS L'ESPACE PUBLIC**

M. Rouvière explique à l'assemblée qu'ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat, en charge par arrêté ministériel du 28 juillet 2021, de la réduction des déchets issus des produits de tabac, jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Les actions proposées par ALCOME sont la fourniture d'outils de communication et de sensibilisation, la vente ou la mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue (*exemple : cendriers sur pied*), le soutien financier aux communes au titre du nettoyage des rues (*pour les communes de – 5 000 habitants, il est versé une somme égale à 0,50 € par habitant*) et un enlèvement et une prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Le Conseil Municipal opte pour une mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue.

M. Rouvière précise que ALCOME pourra mettre à disposition des dispositifs de rue, associés aux corbeilles de rue, dans la limite de 10 dispositifs pour 1000 habitants. En complément de ces dispositifs, ALCOME pourra également mettre à disposition des cendriers de rue, dans la limite d'un cendrier pour 1 000 habitants.

Aux interrogations de M. Grenier quant à l'utilité de ces équipements sur le territoire communal, M. le Maire répond que, malheureusement, il y a présence de mégots sur le territoire communal et précise que la ville de la Ferté-sous-Jouarre est équipée de ce type de dispositifs, avec un résultat encourageant quant à la réduction des mégots sur voie publique.

M. Rouvière précise qu'en complément de l'installation de dispositifs de rue, des actions de sensibilisation seront organisées et un programme de lutte contre l'abandon des mégots sera établi pour la commune de Boissy-le-Châtel.

M. le Maire passe au vote.

**Pour : unanimité**

### **2026-014 ORGANISATION D'UN MINI-SEJOUR ALSH AU PONEY-CLUB « LE CHEYENNE »**

Mme Berthelin détaille à l'assemblée le projet d'un mini-séjour au Poney-Club « Le Cheyenne » (Saint Cyr sur Morin) du 03 au 06 août 2026 présenté par la directrice adjointe du centre de loisirs.

Ce projet a été présenté et validé par la commission « Affaires Scolaires » le 05 février 2026.

Durant ce séjour, encadrés par deux animateurs, les enfants pourront pratiquer, tous les matins, l'équitation et apprendront toutes les étapes liées à cette activité, de la préparation des poneys au rangement du matériel. Les après-midis seront consacrées à des jeux organisés par les animateurs.

Ce mini-séjour est proposé pour un effectif de 12 enfants fréquentant l'ALSH, âgés de 6 à 12 ans, moyennant un coût par enfant, à la charge des familles, égal à 324,64 € prenant en compte le forfait « équitation », le coût d'encadrement des enfants (2 animateurs) et les repas.

Aux questions de l'assemblée, Mme Berthelin précise que les enfants seront logés sous tente, dit que les parents pourront régler ce séjour en 4 mensualités et rappelle que ce séjour aura lieu sous réserve que 12 enfants y soient inscrits.

M. le Maire passe au vote.

**Pour : unanimité**

### **2026-015 SDESM – MODIFICATION DU PERIMETRE – ADHESION DES COMMUNES DE CESSON ET SAMMERON**

M. le Maire informe l'assemblée que les communes de Cesson et Sammeron souhaitent adhérer au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne). Ces adhésions ont été actées par décision des conseils municipaux respectifs ainsi que par le comité syndical du SDESM.

M. le Maire rappelle que chaque commune, adhérente au SDESM, doit délibérer pour accepter ou refuser l'adhésion de ces deux nouvelles collectivités.

M. le Maire passe au vote.

**Pour : unanimité**

## **2026-016 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LES LYCEES DU CANTON DE DAMMARTIN-EN-GOELE**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les lycées Charles de Gaulle de Longperrier et Charlotte Delbo de Dammartin-en-Goële sont dotés d'un gymnase entièrement géré par le syndicat intercommunal pour les lycées du canton de Dammartin-en-Goële.

Ce syndicat regroupe les 23 communes du canton de Dammartin-en-Goële et chacune d'elle verse une contribution calculée au prorata du nombre d'élèves inscrits aux lycées afin de couvrir les frais de fonctionnement du gymnase, du stade et des autres équipements sportifs. Or, sur 1 767 élèves inscrits, 263 sont issus des communes extérieures au canton. Aussi, le comité syndical a décidé d'harmoniser les modalités de participation financière entre les communes adhérentes et les communes extérieures, fixé, par élève, à 140,00 € pour l'année scolaire 2025/2026.

Pour l'année scolaire 2025/2026, il s'avère qu'un élève domicilié à Boissy-le-Châtel fréquente soit le lycée Charles de Gaulle de Longperrier, soit le lycée Charlotte Delbo de Dammartin-en-Goële. Il est donc demandé à la commune de Boissy-le-Châtel une participation financière égale à 140 €.

Aux interrogations de M. Sarazin-Charpentier, Mme Berthelin explique que les lycées du canton de Dammartin-en-Goële proposent probablement des options non enseignées sur le campus de Coulommiers, expliquant ainsi la scolarisation de cet enfant dans le nord du département de Seine-et-Marne.

M. le Maire rappelle que les frais liés à l'occupation du gymnase de Rebais par les élèves scolarisés au collège de Rebais s'élèvent, pour l'année scolaire, à 115 € et rappelle que cette dépense est considérée comme une dépense obligatoire à laquelle la commune ne peut pas se soustraire.

M. Delafosse explique que la participation financière peut être demandée si le gymnase est situé hors de l'enceinte de l'établissement scolaire.

M. le Maire passe au vote.

### **Pour : 16**

*M. Dhorbait, M. Soarès, Mme Berthelin, M. Wetzel, Mme Cain, M. Rouvière, Mme Penet, M. Grenier, M. Letolle, M. Barré, M. Delafosse, Mme Brulfert, Mme Titon-Balana, Mme Soarès, M. Maréchal, Mme François.*

### **Abstentions : 4**

*Mme Lahaye, M. Sarazin-Charpentier, Mme Chevrier-Gavard, M. Gasperina.*

## **INFORMATIONS**

M. le Maire détaille les frais de fonctionnement liés aux écoles de La Ferté-Gaucher pour l'année scolaire 2024/2025, soit un montant total égal à 577 684,47 €, divisé par 514 élèves, expliquant ainsi le montant de la participation demandée pour un enfant (1 123,90 €), domicilié à Boissy-le-Châtel et scolarisé en classe ULIS.

## INSTANCES

- le 10 février 2026 : Conseil Communautaire en présence de G. Dhorbait et C. Berthelin
- le 12 février 2026 : CCAS en présence de G.Dhorbait, G. Cain, A. Letolle, G. François, I. Bez, M. Kuhn, C. Bertrand.

M. Sarazin-Charpentier informe l'assemblée que, dans les avis administratifs du journal « Le Pays Briard » a été publié, en date du 27 février 2026, l'annonce inhérente à l'approbation, par la CACPB, de la révision du PLU de la commune de Boissy-le-Châtel.

Le dossier PLU est consultable au service Urbanisme de la CACPB, en mairie de Boissy-le-Châtel ainsi que sur le site « Géoportail de l'urbanisme ».

M. Sarazin-Charpentier détaille le DOB (Document d'Orientations Budgétaires) du Syndicat Mixte d'études et de préfiguration du PNR de la Brie et des Deux Morin et précise que la participation communale, pour l'année 2026, s'élèvera à 0,40 € par habitant, soit un montant égal à 356 €.

M. Sarazin-Charpentier regrette que le Conseil Municipal ne se soit pas positionné sur le périmètre du PNR.

## INFORMATIONS

M. le Maire informe l'assemblée que le recensement 2026 de la population est achevé et qu'il a été comptabilisé :

- 1400 résidences principales,
- 7 logements occasionnels,
- 51 résidences secondaires,
- 97 logements vacants,
- 3 666 bulletins individuels.

M. le Maire informe que, lors de la dernière assemblée générale, l'association des donneurs de sang a élu un nouveau bureau, avec, en présidente, Madame Céline Berthelin.

En fin de séance, M. le Maire a souhaité prendre la parole pour lire le discours ci-dessous retranscrit.

*« Cette séance du Conseil Municipal est en effet la dernière de mes mandats puisque, dans quelques jours, auront lieu de nouvelles échéances démocratiques qui désigneront celui qui me succédera à la tête de cette assemblée.*

*A cet effet, je souhaite saisir cette ultime présidence de ma mandature pour remercier et féliciter celles et ceux qui se sont investis au sein de cette instance.*

*D'abord, je veux souligner combien, en tant que Maire sortant, j'ai apprécié d'exercer ces fonctions à vos côtés. On ne quitte pas une fonction que l'on a choisie et dans laquelle on a apprécié chaque moment passé sans éprouver du regret ou ressentir de la tristesse. Je mesure la chance qui a été la mienne de travailler avec des élus, des services, mobilisés et impliqués, pour faire aboutir les projets de la commune. Je veux particulièrement remercier l'ensemble des élus qui ont siégé à mes côtés durant ces quatre mandats.*

*Certains cessent leurs fonctions, d'autres se représentent, à toutes et tous, je veux dire ma reconnaissance, avec une pensée particulière pour les élus qui nous ont, hélas, quittés.*

*Ces dernières années, les finances locales ont vu stagner ou diminuer les dotations de l'Etat, nous obligeant à des efforts de gestion et à être prudent dans nos investissements.*

*Dans le même temps, les attentes de nos concitoyens sont de plus en plus importantes, ce qui complique la fonction de Maire.*

*De plus, des décrets, des normes sont venus renforcer la dimension de gestionnaire de notre travail ; ensemble, nous avons su faire face à ces évolutions.*

*Je partirai la conscience en paix, avec la conviction, humble et modeste, d'avoir tenté de faire mieux vivre notre commune ».*

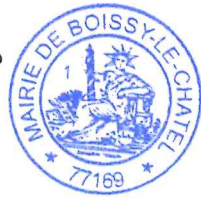
### **QUESTIONS DIVERSES**

Sans objet.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 H 30.

Le Maire,

Guy Dhorbait



La secrétaire de séance,

Geneviève François

